

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour La fourniture d'agrégats de voirie et de produits pour le déneigement - Lot 2 - Fourniture et transport de chlorure de Sodium destiné à la ville de Gap ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie en séance du 28 octobre 2024 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société ROCK (68055 Mulhouse) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune de Gap.
- Considérant que la décision initiale fait apparaître un montant global et forfaitaire au lieu d'un montant maximum.

DÉCIDONS

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N° D2024_11_645 du 12/11/2024
POUR ERREUR MATÉRIELLE**

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée pour La fourniture d'agrégats de voirie et de produits pour le déneigement - Lot 2 - Fourniture et transport de chlorure de Sodium destiné à la ville de Gap avec la société ROCK (68055 Mulhouse) ;

Article 2 :

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

| Période | Maximum HT |
|---------|-------------|
| 1 | 75 000,00 € |
| Total | 75 000,00 € |

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024.

Article 3 :

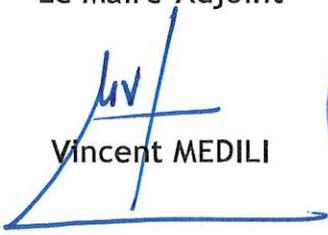
Le marché est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa notification.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 21 NOVEMBRE 2024

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 21.11.24
Publié ou notifié le : 21.11.24

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | D2024_11_673 |
| Objet : | MAPA-ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N°D2024_11_645 du 12/11/2024 POUR ERREUR MATERIELLE-Marché à procédure adaptée pour La fourniture d'agrégats de voirie et de produits pour le déneigement ? Lot 2 ? Fourniture et transport de chlorure de Sodium destiné à la ville de Gap avec la société ROCK (68055 Mulhouse) ; |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-11-21 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Actes individuels |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.1 - Marchés publics |
| Identifiant unique : | 005-210500617-20241121-D2024_11_673-AI |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|---------|
| Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20241121-D2024_11_673-AI-1-1_0.xml | text/xml | 1.1 Ko |
| Document principal (Acte individuel) Nom original : D_15674.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20241121-D2024_11_673-AI-1-1_1.pdf | application/pdf | 53.6 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 21 novembre 2024 à 17h24min18s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 21 novembre 2024 à 17h24min18s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 21 novembre 2024 à 17h24min19s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 21 novembre 2024 à 17h24min25s | Reçu par le MI le 2024-11-21 |

